





# Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

---

Lors de sa séance du 2 mars 2018, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2017, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 2 mars 2018, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 21 mars 2018.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2017;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire KPMG SA comme organe de révision pour la période administrative 2018-2019.

---

## AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2017
<b>Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)</b>	<b>54 371,6</b>
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	– 5 021,7
<b>= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)</b>	<b>49 349,9</b>
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	20 000,0
<b>= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)</b>	<b>69 349,9</b>
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	– 1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) <sup>1</sup>	– 2 000,0
<b>= Report aux comptes annuels 2018 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)</b>	<b>67 348,4</b>

1 Convention du 9 novembre 2016 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.